



Communiqué de presse

Vers un Plan marche national

Marseille – 17 septembre 2021. **A l'issue des 1ères Assises nationales de la marche en ville qui se déroulaient ce vendredi 17 septembre à Marseille, le Collectif Place aux piétons (FFRandonnée, Rue de L'Avenir, 60 Millions de piétons) présente 6 propositions concrètes pour la mise en place d'un Plan marche national afin d'atteindre l'objectif de 30% de part modale de la marche en France à 2030 :**

1- Organiser une gouvernance nationale

- Mettre en place d'un responsable « marche » national dans le cadre d'une action interministérielle.
- Favoriser la concertation des piétons et de leurs associations pour les projets et décisions qui les concernent.
- Etendre aux piétons le bénéfice de la contribution transport des employeurs dans le cadre du « forfait mobilités durables ».
- Mettre en place un observatoire des déplacements piétons.

2- Développer une ingénierie territoriale

- Désigner des responsables « marche » aux différents échelons territoriaux.
- Développer des plans piétons au sein des plans « mobilités actives ».
- Aider financièrement les collectivités territoriales pour leurs plans « mobilités actives »
- Accompagner les autorités en charge de l'aménagement à construire des compétences par la mise en place de formations

3- Faire évoluer la réglementation

- Limiter la vitesse des automobiles et des engins de déplacement personnels motorisés.
- Protéger les piétons dans la traversée des chaussées, des pistes cyclables et dans tous les espaces qui leur sont destinés.
- Assurer la continuité des itinéraires.
- Sanctuariser le trottoir et lui donner une définition juridique.
- Sanctionner les infractions au code de la route pour tous.

4 - Développer la recherche pour une meilleure connaissance de la marche

- Acquérir une meilleure connaissance des besoins et attentes : poursuivre le Baromètre des villes marchables avec une périodicité bisannuelle.
- Etudier de façon précise l'accidentologie relative aux piétons.
- Estimer les retombées économiques de la marche en ville.
- Favoriser les applications numériques et autres dispositifs d'aide à la marche.
- Approfondir les études cliniques sur les bienfaits de la marche sur la santé.

5 - Encourager la pratique de la marche

- Développer la compétence « marcher en ville » chez les enfants et adultes.
- Lancer des campagnes de communication.
- Diffuser les recommandations de sécurité auprès de tous les publics.
- Mobiliser les réseaux associatifs : manifestations, animations, ...
- Favoriser les prescriptions de marche par les soignants.

6 - Agir pour une ville accueillante aux piétons

- Inscrire une priorité piétonne dans les textes.
- Résorber les points noirs et les coupures urbaines.
- Mettre en place des cheminements identifiés, signalés, aménagés.
- Assurer les liaisons entre communes.
- Végétaliser la ville et améliorer le confort des trottoirs et des cheminements piétonniers.

Un plan marche, doté d'un budget, sera l'outil efficace pour atteindre cet objectif. Certains de nos voisins européens en ont déjà adopté. Il sera l'expression d'une volonté politique forte affichée par la France de contribuer à la lutte contre le changement climatique, pour préserver notre santé et améliorer notre qualité de vie.

Pourquoi un plan marche ?

La marche, première des mobilités actives en France, s'affirme au cœur des enjeux de santé publique, de changement climatique, de mobilités, de tourisme et de vitalité sociale et économique des centres villes et fait l'actualité. Pour autant les marcheurs piétons demandent à être davantage pris en compte dans les politiques publiques, territoriales et nationales. Ce qui n'est aujourd'hui pas encore le cas malgré la loi LOM de 2019. Il y a encore beaucoup à faire, les [résultats du 1^{er} baromètre des villes marchables](#) rendus publics le 7 septembre 2021 et intégralement disponible sur les sites des trois associations du collectif, sont révélateurs de l'ampleur des attentes et besoins des piétons.

Les Assises nationales de la marche en ville :

Dans la continuité du 1^{er} baromètre des villes marchables le Collectif Place aux piétons organisait ce vendredi 17 septembre à Marseille *les 1^{ères} Assises nationales de la marche en ville* par le collectif Place aux Piétons (la Fédération française de la randonnée pédestre, Rue de l'Avenir et 60 Millions de piétons) avec le soutien du ministère de la Transition écologique (ADEME), du ministère des sports, du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et de Transdev.

Cette journée d'échanges a permis à plus de 500 participants de toute la France, collectivités, services de l'État, entreprises, associations... de partager connaissances, expériences autour de la marche et de tracer des perspectives pour un Plan marche national.

Une captation de cet évènement sera disponible [sur le site des Assises](#) d'ici fin septembre 2021

Contact presse Place aux piétons

FFRandonnée	Rue de l'Avenir	60 Millions de Piétons
Anne Deny	Anne Faure	Jean-Paul Lechevalier
Tél. 01 44 89 93 87	Tél. 06 64 35 09 72	Tél. 06 86 79 33 23
adeny@ffrandonnee.fr	a.faure.rda@orange.fr	jp.lechevalier@orange.fr
ffrandonnee.fr	ruedelavenir.com	pietons.org